



Préserver la nature ordinaire

Sommaire

URBANISME

- Compensation pour le port de L'Isle-Adam p. 3
- Régionalisation de l'opposition à EuropaCity p. 4 et 5

TRANSPORTS FERRÉS

- L'impact d'Éole sur les berges de Seine p. 6
- Serqueux-Gisors : après l'enquête publique p. 7

ZONES AGRICOLES

- Plaine d'Argenteuil, entre vergers et cités p. 8
- Des vergers sur les toits en Plaine de France ! p. 9

DÉCHETS

- La redevance incitative absente du Val-d'Oise p.10
- Dépôt sauvage en zone naturelle à Soisy p. 11

ESPACES NATURELS

- La nature ordinaire est le terreau de la biodiversité p. 12
- Aménagement des bords de Seine à Bezons p. 13
- Le très attendu passage faune du Tremble p. 14
- PNR Oise-Pays de France p. 15

FAUNE

- Le Pic noir, tambourinage au rendez-vous p. 16



À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.



RACCORD'S IDF

VOE ÉTAIT PRÉSENT
AUX 40 ANS DU ROSO
(REGROUPEMENT DES
ORGANISMES DE SAUVEGARDE DE L'OISE)
QUI A SYMBOLISÉ SES LONGUES ANNÉES DE
COMBAT EN PLANTANT UN ARBRE DANS
L'ARBORETUM DU VILLAGE DE SAINT-JEAN-
AUX-BOIS, OÙ SE TENAIT LE RASSEMBLE-
MENT LE DIMANCHE 2 OCTOBRE.



RACCORD'S IDF



POINT À LA LIGNE

POINT À LA LIGNE FÉTAIT,
LE 17 SEPTEMBRE, LA FIN DES LIGNES
À HAUTE TENSION QUI SURPLOMBAIENT
LEUR TÊTE. DEPUIS 21 ANS, L'ASSOCIA-
TION SE BATAIT POUR LES FAIRE
DÉPLACER. C'EST ACQUIS ET LE CHANTIER
VA DÉMARRER. ON POURRAIT
REPROCHER À DES PROPRIÉTAIRES
D'ACHETER SOUS DES LIGNES HT. ILS NE
MESURERAIENT PAS FORCÉMENT TOUJOURS
LES CONSÉQUENCES. CE QUI EST
BEAUCOUP PLUS GRAVE, CE SONT
LES PROMOTEURS QUI CONSTRUISENT
CES PAVILLONS ET LES ÉLUS ET DIVERSES
ADMINISTRATIONS QUI AUTORISENT CES
PERMIS DE CONSTRUIRE.

PHOTO DE COUVERTURE

LE HÉRISSON, EMBÈME

DE FNE, ADOPTÉ PAR

FNE ÎLE-DE-FRANCE, FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

A PRIS UN ASPECT

PLUS VOLONTAIREMENT AGRESSIF.

CE HÉRISSON A DÉCIDÉ DE PIQUER !

Biodiversité et alimentation

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

Biodiversité : inventé en 1985 par un biologiste américain, ce mot a eu une ascension médiatique fulgurante à partir de 1992, date du « sommet de la Terre » de Rio.

Alimentation : mot multiséculaire relatif à une nécessité vitale du vivant, à savoir : se nourrir.

Le mieux peut quelquefois devenir l'ennemi du bien. Il est de plus en plus fréquent de voir des projets destructeurs d'espaces agricoles se parer de la vertu de la biodiversité.

L'emploi massif de pesticides dans l'agriculture intensive contribue à une érosion de la biodiversité aussi bien en surface que dans les profondeurs du sol jusqu'à la dégradation de la ressource en eau.

Prenant prétexte de cette évolution de l'agriculture, il n'est pas un projet de centre commercial (Persan, triangle de Gonesse) ou d'entrepôt de logistique (Puisseux-Pontoise), éminemment consommateur d'hectares agricoles, sans que soit mise en avant sa contribution à l'amélioration de la biodiversité du lieu. Nous reconnaissons volontiers cette amélioration, mais nous ne perdons pas de vue que les besoins alimentaires de la planète sont en constante augmentation. La perte du potentiel de production alimentaire n'est jamais prise en compte. Il faut encourager de nouvelles pratiques agricoles comme l'agriculture biologique.

Le temps est révolu où, dans leurs laboratoires, des chercheurs imaginaient produire notre nourriture à partir du pétrole. Pour que l'humanité puisse se nourrir, le sol vivant est la ressource non renouvelable à ne plus détruire.

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901

déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE

19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50

contact@valdoise-environnement.fr

www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup

Coordinatrice : Dominique Védý

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont

Val-d'Oise Environnement est membre

de FNE Ile-de-France



VAURÉAL : les 3 Tilleuls une fois encore devant le fait accompli



3 TILLEULS

La mairie de Vauréal n'a pas attendu le résultat du jugement en appel pour faire raser les parties boisées du coteau. « Nous ne pouvions rien faire. Le massacre a été soigneusement organisé : aucun arrêté n'a été affiché sinon le jour même pour annoncer des travaux de broyage le jeudi 27 octobre. Trente-cinq représentants des forces de l'ordre ont encadré le chantier », se désolent les membres des 3 Tilleuls qui constatent, effarés, les dégâts. Une fois encore, les travaux se sont déroulés en pleine période scolaire. Les 3 Tilleuls ont rencontré leur avocat le lundi 31 octobre pour faire le point.

BEZONS : le devenir du parc Bettencourt

Le projet de réaménagement du parc Bettencourt entrepris par la mairie et le promoteur de la ZAC a été présenté aux associations. Sous l'appellation « atelier de concertation », il s'agissait, en fait, d'une réunion d'information *a posteriori* sur un projet déjà décidé à 95 % et bâti sans aucune concertation. Création de parties boisées, de zones de prairie libre ou ouverte, jardin botanique, aires de jeu, dans un parc agrandi : pour cela environ un tiers des arbres existants seront coupés sur le périmètre du parc actuel, mais l'annonce est faite d'un remplacement par 800 arbres supplémentaires. Le début des travaux ne devrait pas intervenir avant la fin 2017.

Roso : décharge du bois du Roi (OISE)

Le projet du centre d'enfouissement dans le site exceptionnel du bois du Roi (40 ha) vient de prendre un coup d'arrêt sérieux. Le combat mené par le Roso (Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise) associé à Picardie Nature, la Safhec et Valois Environnement vient d'être couronné d'un succès dans l'annulation du jugement du tribunal administratif d'Amiens et le PLU de Peroy-les-Gombries par la cour d'appel de Douai. Pour faire valoir son point de vue, le Roso était aussi intervenu auprès de la commission des pétitions au niveau européen.

ROSO.FR ■ ■ ■



Port de L'Isle-Adam : opposition ou concertation de compensation ?

urbanisme



FACE AU PROJET DE MARINA, la question s'est posée à Iasef¹ de s'y opposer ou d'accepter une concertation. La décision a été prise d'émettre un avis défavorable, mais de ne pas s'y opposer en faisant le pari de la concertation dans l'optique d'obtenir la compensation maximale.

Iasef a alors contribué activement à l'étude d'impact en communiquant les données ornithologiques en sa possession, réalisées sur quatre ans, et des photos de flore et faune avec les auteurs et les dates. Ces éléments retenus ont manifestement renforcé le dossier.

L'espace de biodiversité de la Rosière

Par ailleurs, un terrain inondable de 11 ha de culture intensive, situé à l'amont immédiat du projet, avait été mis en friche par la ville. L'association a alors orienté la compensation vers cette zone. L'idée a été reprise par la ville et retenue par la Drie². Entre autres compensations, Eiffage Aménagement devra y créer un plan d'eau et une roselière, l'ensemble représentant 1,5 ha (soit une compensation de 150 %).

Pour accompagner cette compensation, la ville a décidé, avec le soutien de Iasef, de convertir l'ensemble des 11 ha en espace de biodiversité accessible partiellement au public. Un plan sur trois ans est engagé :

en 2016, une frayère à brochet réalisée, quatre mares creusées, un chemin piéton et cycliste aménagé sur le pourtour. En 2017, le plan d'eau sera créé et la roselière transférée, un verger planté, des ruches installées. Des vaches Highland doivent entretenir cet espace à moyen terme.

Par ailleurs, la ville acquiert progressivement des parcelles boisées limitrophes contribuant à assurer la continuité écologique entre cet espace riverain de l'Oise et la forêt domaniale. Iasef poursuit ses contacts avec la Ville pour aller plus loin, en particulier en l'incitant à la conversion environnementale de l'île de Champagne face à la Rosière.

À l'occasion de l'enquête publique, l'association a confirmé sa position initiale en émettant un avis défavorable, mais en acceptant des compensations avec des réserves et en faisant des propositions complémentaires.

Quels sont les premiers résultats aujourd'hui ? La faune (amphibiens, insectes aquatiques, libellules) et la flore ont colonisé les mares. Un martin-pêcheur en train de pêcher a été observé sur le chenal et des limicoles parcourent la plaine de frai.

Tout sera fait pour accueillir la biodiversité, reste à attendre : cinq, dix, quinze ans...

Iasef regrette bien entendu la destruction d'espèces protégées et de leur habitat, mais espère que la zone de compensation et l'espace de la Rosière pourront évoluer favorablement sans être trop perturbés par l'urbanisation de la zone portuaire et la fréquentation des promeneurs en permettant une sensibilisation des jeunes et du public.

En 2010, la société Eiffage Aménagement a présenté, avec le soutien actif de la municipalité, un projet d'aménagement d'une des dernières zones humides de la vallée de l'Oise en port de plaisance accompagné d'un projet immobilier important.

1. IASEF : INITIATIVES ET ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS.

2. DRIE : DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE.



IASEF

**Centre associatif
Françoise-Bonn**

**14 rue Théodore-Prévoist,
95290 L'Isle-Adam
07 71 17 73 91**

iasef.fr

IASEF ■ ■ ■



L'action contre EuropaCity sort renforcée du débat public



LA SALLE, LE JOUR DE L'OUVERTURE DES DÉBATS, À GONESSE, LE 17 MARS 2016.

La mobilisation du CPTG, lors du débat public organisé par la Commission nationale de débat public, a été déterminante pour faire prendre conscience que ce projet n'était pas un projet inscrit dans l'avenir, mais celui d'un temps révolu.

1. CNDP : COMMISSION NATIONALE DE DÉBAT PUBLIC.

2. CPDP : COMMISSION PARTICULIÈRE DE DÉBAT PUBLIC.

3. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

4. Ae : AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.

5. EPA : ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT.

6. ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

7. CESE : CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.

APRÈS QUATRE MOIS de réunions publiques, d'échanges autour du bus et d'ateliers thématiques, le débat public sur le projet EuropaCity, commencé le 15 mars, s'est achevé le 13 juillet 2016. Le compte rendu et le bilan du débat ont été rendus publics le 12 septembre, à Paris, au siège de la CNDP¹. Dans ses conclusions, la CPDP² a décrit d'une manière remarquable les enjeux économiques et sociaux et les deux logiques de développement qui opposent partisans et adversaires d'EuropaCity.

Depuis la publication de son rapport, de très nombreux articles de presse ont largement repris les arguments des opposants et ont souligné les nombreuses lacunes et incohérences dont font preuve les porteurs du projet. La position d'Auchan et de son complice chinois Wanda n'a jamais été aussi fragile, ce qui démontre bien qu'il valait la peine pour les opposants de se saisir de ce débat pour se faire entendre.

Le travail du Collectif a été décisif dans les prises de conscience diverses...

Rappelons qu'il a fallu toute la mobilisation du CPTG³ et de ses partenaires pour obtenir une réunion à Paris, à la Cité des sciences, le 26 mai, réunion qui a connu une forte affluence et qui a marqué un tournant dans le rapport de force entre les porteurs du projet et les opposants.

Remarquons aussi que les travaux sur l'emploi réalisés par Jacqueline Lorthiois, urbaniste, membre du collectif, ont contribué à convaincre l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol (93) de contester les prévisions affichées par Auchan et contenues dans l'étude du cabinet Sémaphores. Paris Terres d'Envol a

eu recours à l'expertise du cabinet McKinsey qui a produit une étude intitulée « Évaluation d'impact économique du projet EuropaCity, Synthèse » dont le retentissement a été tel que la CNDP a décidé de prolonger le débat jusqu'au 13 juillet et d'organiser une nouvelle réunion publique le mardi 28 juin 2016, à Garges-lès-Gonesse, pour approfondir les questions de l'emploi et des retombées économiques.

... dont celles des acteurs commerciaux

Même l'Union du grand commerce de centre-ville regroupant les grands magasins parisiens (Galeries Lafayette, Printemps, BHV, Bon Marché, Monoprix), a pris position contre EuropaCity dans une contribution qui se conclut ainsi : « *Le projet EuropaCity, en raison de son gigantisme, va créer des déséquilibres importants dans une zone urbaine économiquement fragile, avec des réactions en chaîne qu'il est impossible de calculer. Rappelons que la loi sur l'urbanisme commercial oblige à examiner un projet au regard de sa contribution "à la revitalisation du tissu commercial, notamment par la modernisation des équipements commerciaux existants et la préservation des centres urbains"* (article L.752-6 du Code du commerce). Or, cette analyse n'apparaît pas dans le dossier présenté. » (p. 6).

Ne pas « saucissonner » les projets

Avant même l'ouverture du débat public sur EuropaCity, l'Ae⁴, a été saisie par l'EPA⁵ Plaine de France pour la création d'une ZAC⁶, en vue de l'urbanisation du triangle de Gonesse. Dans son avis délibéré du 2 mars 2016 n° Ae : 2015-103, l'Ae s'interrogeait sur « *les raisons pour lesquelles les maîtres d'ouvrage de la ZAC et d'EuropaCity n'ont pas proposé à la CNDP de faire porter le débat public sur un seul et même projet*

et d'indiquer en quoi le projet de création de ZAC serait modifié, en fonction des conclusions possibles de ce débat public et de l'enquête publique sur le projet de ligne 17 ». L'Ae notait alors que « cette approche n'est pas de nature à garantir de façon optimale le respect du principe de participation du public, plusieurs consultations étant conduites en parallèle sur des projets intimement liés, sur la base d'informations incomplètes, laissant penser que leurs autorisations peuvent être prises indépendamment les unes des autres. » (p. 3 Synthèse de l'avis).



DENEZ L'HOSTIS, PRÉSIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, LE 18 MAI, À SARCELLES.

Un projet d'un temps révolu...

Le bilan dressé par Claude Brévan, présidente de la CPDP, a souligné, à juste titre, les limites de ce débat : « ... Les participants au débat ont été nombreux à regretter le cloisonnement et la segmentation des dispositifs de concertation. Selon eux, il aurait été préférable de rendre compte de la relation que les projets entretiennent les uns par rapport aux autres sur ce territoire urbanisable. Compte tenu des dates des différentes concertations, aucune réunion commune aux trois projets n'a pu être organisée, comme cela avait déjà été le cas dans d'autres débats publics. Par ailleurs, la réglementation en vigueur ne permettait pas à la CNDP d'organiser un seul débat public sur les trois projets. Ce sera désormais envisageable, avec l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 qui a renforcé la concertation en amont du processus décisionnel. » (p. 7).

Au fur et à mesure de l'avancée des échanges et des interventions, de plus en plus de personnes ont découvert que, loin d'être innovant, ce projet porte tous les stigmates de temps révolus où le progrès rimait avec industrialisation, urbanisation et société de consommation. Bien que conçu dans des bureaux d'études prestigieux, ce projet ne peut surmonter le handicap originel d'être foncièrement déconnecté des réalités du territoire sur lequel il devrait se déployer.

Vu les recommandations récentes (13 mai 2015) du CESE⁷ sur la bonne gestion des sols agricoles, vu les multiples engagements de la France pour juguler l'étalement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels et de terres agricoles (loi Avenir Agriculture, Forêt, Alimentation du 13 octobre 2014 et rapport sur « Les nouveaux indicateurs de richesse »), publié par le cabinet du Premier ministre, vu la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte promulguée le 17 août 2015, vu la ratification par le président de la République, le 15 juin 2016, de l'Accord de Paris sur le climat, adopté à l'issue de la COP21, les différents acteurs de l'État, de l'administration et des collectivités territoriales ne pourront plus très longtemps apporter leur soutien à des projets privés comme EuropaCity.

... non pertinent

La volonté réaffirmée le 12 septembre par le groupe Auchan de poursuivre l'exécution de son funeste projet n'impressionne plus personne. Peut-être même

que cet empressement traduit quelques craintes de voir rapidement mis en doute la pertinence de ce projet, qui pourrait bien se révéler assez vite inadapté aux nouvelles priorités que les autorités locales, régionales, nationales et européennes vont être contraintes de se fixer en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le bilan de la participation au débat public a fait état de plus de 2 000 participants aux rencontres publiques, 9 317 visiteurs sur le site Internet du débat, 40 cahiers d'acteurs, 47 contributions et 9 délibérations, vœux et avis. Près de 80 % des cahiers d'acteurs et des contributions se sont prononcés contre EuropaCity. Un grand nombre a été déposé par des collectivités, des associations et des syndicats qui finissent par donner une meilleure visibilité au combat contre EuropaCity. De nombreux experts indépendants ont commencé à faire entendre leur voix. Des élus commencent à se réveiller, des partis ont décidé d'entrer dans la danse, des mouvements nouveaux choisissent de s'y intéresser de près. Les médias relaient de plus en plus fréquemment leurs doutes et leurs alertes.

Aujourd'hui il n'est plus invraisemblable que se réalise à brève échéance, sur le triangle de Gonesse, cette convergence d'habitants, d'élus, d'experts, d'associations et de mouvements alternatifs dont nous rêvions en 2014 à l'occasion du rassemblement Alternatiba-Gonesse.

Le 8 novembre 2016, à la mairie du 2^e arrondissement de Paris, le CPTG, le Réseau des Amap Île-de-France, les Amis de la Terre, les Amis de la Confédération paysanne, le MNLE, l'Atelier citoyen, FNE Ile-de-France, la Confédération paysanne, la Confédération des commerçants de France, la Costif contre le Grand Paris, Attac et Biocoop ont organisé une première réunion pour réfléchir à des alternatives pour le triangle de Gonesse, et plus largement pour le grand territoire du Nord Francilien, qui puissent répondre aux attentes des habitants en termes de créations d'emplois et de nouvelle dynamique offerte à ce territoire dont la qualité exceptionnelle des sols n'est pas le moindre atout.

CLAUDE LOUP, CPTG ■ ■ ■



BEZONS : l'impact du projet Eole sur les berges de Seine



L'ACTUEL PONT FERROVIAIRE, ENJAMBANT LE CHEMIN DE HALAGE, DEVANT LEQUEL SERA CONSTRUIT LE PONT EOLE.

Le projet Eole, porté par SNCF réseau, est la prolongation du RER E de Mantes-la-Jolie à Saint-Lazare via la Défense. Sa mise en service complète est prévue pour 2022.

LA LIGNE EOLE prévoit la construction d'un nouvel ouvrage ferroviaire traversant la Seine pour permettre le raccordement entre Bezons et la nouvelle gare prévue à Nanterre. Situé à l'extrémité ouest de Bezons, ce pont viendra en doublement du pont existant, dit pont des Anglais. Ce projet, qui enjambe deux bras de Seine, va impacter les berges de Bezons et principalement l'île Saint-Martin (dite île Fleurie) située entre Nanterre et Bezons.

Si le financement en est trouvé, une passerelle circulations douces pourrait être accolée à la structure ferroviaire (cf. *Liaison* octobre 2016). Une réunion de présentation a été faite par la SNCF aux associations (Cadeb, Nanterre, Bezons, Colombes) au mois de juin 2016. De nombreuses études ont été menées par la SNCF depuis 2011, essentiellement par Egis : insectes, oiseaux, chiroptères, mammifères terrestres, faune piscicole, flore.

Une consultation du public pour la demande de déro-

gation espèces protégées a eu lieu en plein été, période très peu propice aux remarques et on ne peut que regretter le calendrier. Un mémo d'observations a cependant pu être remis au nom des associations Bezons Environnement-Cadeb-VOE. Un nombre très important d'espèces protégées faune-flore est concerné. La SNCF prévoit des mesures d'évitement et de compensation ; la mise en place d'un système de *management* environnemental et le suivi du chantier par un écologue. Sur Bezons, les mesures ne sont cependant pas entièrement satisfaisantes, les compensations étant prévues sur Carrières-sur-Seine et non sur Bezons.

Pour la construction des six piles de pont, qui implique l'installation de bases vie, la SNCF prévoit d'aménager une piste d'accès sur l'île Saint-Martin, actuellement classée EBC¹. Cela impliquera le déclassement d'une partie de l'île, qui sera réalisé par une procédure de révision simplifiée du PLU² conduite par la ville de Bezons. L'autorisation de défrichement porte sur plusieurs hectares de l'île. En parallèle, nous avons appris par la SNCF que le conseil départemental du Val-d'Oise (propriétaire et gestionnaire de l'île) profitera de ces travaux pour débroussailler et couper une partie des arbres considérés comme espèces invasives. L'objectif annoncé est de réaménager et « renaturer » les milieux naturels ; sur 59 ha actuellement classés en EBC, 27 seront supprimés, dont 23 pour ce réaménagement.

Il est regrettable que le conseil départemental n'ait pas associé les associations à la réflexion sur le devenir de l'île. Une réunion publique était prévue en novembre 2016 en mairie de Bezons ainsi qu'une phase de concertation via une enquête publique en fin d'année.

EMMANUELLE WICQUART
BEZONS ENVIRONNEMENT

1. EBC : ESPACE BOISÉ CLASSÉ.

2. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

Zone commerciale de Persan : nouvelle tentative

APRÈS DEUX REFUS de la CNAC¹, en 2014 et en 2016, la commune de Persan dépose un « nouveau » projet. La CDAC² a, sans surprise, émis un avis favorable.

L'emprise sur les terres agricoles passe de 18 à 11 ha, mais les 7 hectares restants demeurent urbanisables et potentiellement en attente d'une future extension. La surface de vente passe de 47 500 m² à 34 411 m². Le nombre de places de parking reste sensiblement le même, 1 325 places dont 42 % en silo au lieu de 1 477 en plein air. La zone sera, comme dans le projet précédent, traversée par la RD 4. Le trafic actuel est de 15 000 véhicules/jour ; la RD 4 perdra ainsi sa fonction de déviation du trafic de transit et passera de 70 à 50 km/h avec giratoi-

re et feu tricolore. Le projet prévoit toujours l'extension du Leclerc de Chambly sur l'espace agricole de Persan. Le directeur de l'IVC³ a déclaré : « *Nous créons plus de surfaces que la consommation n'est capable d'absorber.* » La part des locaux commerciaux de centre-ville qui ne trouvent pas preneur est passée de 6,1 % en 2001 à 10,4 % en 2015. À Persan, le projet s'accompagne du financement par l'argent public d'une ligne de bus pour que les consommateurs du centre-ville puissent se rendre au futur centre commercial en périphérie. Pour réparer les dégâts, la commune pourra toujours faire appel au million d'euros que vient de débloquer la secrétaire d'État au Commerce, Martine Pinville, contre la désertification commerciale des centres-villes.

BERNARD LOUP, VOE

1. CNAC : COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

2. CDAC : COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

3. IVC : INSTITUT POUR LA VILLE ET LE COMMERCE.

Serqueux-Gisors : fret ferré en zone urbaine, les résultats de l'enquête publique

liaison
ferrée

LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS ont émis deux réserves et cinq recommandations : faible consolation pour celles et ceux qui se battent depuis trois ans.

Le Carf¹ a étudié de très près tous les documents des résultats de l'enquête et a été un peu surpris de lire certaines remarques faites par les commissaires enquêteurs. En voici quelques-unes.

► L'étude d'impact est **muette sur les effets du projet sur l'Île-de-France** (conclusions motivées). Il est précisé une « dissimulation des impacts réels en amont et en aval du tronçon visé ».

Le saucissonnage rend irrecevable le projet, ainsi, les communes au-delà de Conflans-Sainte-Honorine (78) auraient dû faire partie intégrante du projet, de l'information et de la consultation du public.

► **Impact environnemental** : « La commission recommande donc au maître d'ouvrage de procéder rapidement à la finalisation de l'ensemble des études pour la sauvegarde de la faune et de la flore » ; il a toujours été dit que toutes les réponses se trouveraient dans les résultats de l'enquête... On s'aperçoit qu'elles sont à finaliser.

► Les **nuisances vibratoires** : il n'y a pas d'étude sérieuse et argumentée sur l'acoustique. Là encore le maître d'ouvrage n'a pas apporté dans l'immédiat toutes les réponses attendues... mais s'engage fermement à faire procéder à toutes les vérifications...

► Le **bruit nocturne** : après avoir parlé d'une vitesse limitée à 100 km/h, puis à 80 km/h, voici une éventualité à 60 km/h pour un amoindrir le bruit... Promesse surprenante sachant que, pour les entreprises, l'intérêt est que les trains de marchandises aillent vite. Le Carf avait évoqué des possibilités d'autres trajets un peu plus longs ; la réponse de SNCF Réseau a toujours été que c'était un non-sens économique parce que créant une perte de temps... ces trajets ont été abandonnés par SNCF au profit de Serqueux-Gisors « le plus court et le moins cher ». Et, maintenant, on voudrait faire croire que les trains rouleront à 60 km/h. Au Carf, on ne peut pas les croire.

► Le **coût du projet** : « La commission d'enquête estime que les informations sur le financement et le coût des travaux restent trop imprécises voire insuffisantes. »
« Les 295 millions d'euros sont basés sur des estimations que la commission aurait voulu détaillées... »

► À plusieurs reprises on lit : « ... la commission relève, une fois de plus, que de nombreuses études, consultations, mesures, autorisations, auront lieu après l'enquête publique, alors qu'elles sont susceptibles de modifier plus qu'à la marge certaines parties du projet et son financement. »

Une enquête publique ne doit-elle pas apporter toutes les informations, ne doit-elle pas être finalisée et donner le sentiment d'un travail approfondi ?

L'intérêt général...

« La commission ne veut pas réduire les contestations locales à des revendications visant la défense d'intérêts privés et particuliers. Il s'avère que la multiplicité de ceux-ci, leur accumulation, tend à établir qu'il s'agit d'intérêts devenus généraux. Nous nous trouverions donc contraints d'opposer l'utilité publique d'un projet à l'intérêt général des populations riveraines. »

Voici une remarque très importante de la commission, 59 % des personnes se sont dérangées pour écrire leur désaccord argumenté avec ce projet, pour toutes les nuisances qu'il allait générer, pour la dégradation de leur environnement, la dévaluation irréversible de leur habitation, pour leur santé mise en péril, contre 13 % de personnes qui se sont positionnées en faveur de ce projet, mais sans doute peu touchées dans leur cadre de vie. L'intérêt général n'est-il pas en faveur des 59 % ? SNCF Réseau ne devrait-il pas mettre l'humain au cœur de ces projets ? Dans l'immédiat, c'est du mépris pour ces 59 % et c'est inadmissible.

Évolution des positions du conseil régional IDF

Le 6 septembre, une réunion s'est tenue au conseil général du Val-d'Oise à la demande du conseil régional d'Île-de-France. Le conseil régional n'apportera pas son soutien au projet Serqueux-Gisors. Cette bonne nouvelle, du point de vue du Carf, a été appréciée à sa juste valeur.

Philippe Houillon, maire de Pontoise et député, a reproduit dans le bulletin mensuel de la ville les propos tenus par le conseil régional : « projet contesté, contestable, mal nommé, non financé, dangereux économiquement, écologiquement ».

La déclaration d'utilité publique devrait arriver au plus tard le 3 décembre. La lutte continue et le Carf est plus déterminé que jamais à s'opposer à ce projet.

GUYLAINE CHIRONNIER ■■■
CARF

Les résultats de l'enquête publique sur le projet dit « Serqueux-Gisors » sont tombés début juillet. Sans grande surprise, c'est un avis favorable qui a été émis...



DÉPÔT DE REMARQUES LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À PONTOISE...



LE DOSSIER D'ENQUÊTE ET LE RAPPORT DU CARF PRÉSENTÉ PAR GUYLAINE CHIRONNIER.



...ET À GOURNAY (27)

1. CARF : COLLECTIF ALERTES RIPOSTE FRET.



<https://sites.google.com/site/alertesripostefret>



Plaine d'Argenteuil : entre vergers et cités

Depuis le XIX^e siècle, la Région parisienne est alimentée par une ceinture verte. Le Collectif souhaite inscrire son projet de maraîchage dans le cadre d'une agriculture biologique, proche des consommateurs, et riche en emplois.

Le Collectif de développement de la plaine d'Ardival, située à Argenteuil, a été créé en février 2011. Il regroupe à sa création deux associations d'Argenteuil :

Le Panier d'Argenteuil (Amap')
82, bd du Gal-Leclerc
<http://amap-argenteuil.wix.com/amap-argenteuil>

EVA Environnement et cadre de vie à Argenteuil
52, rue du Moulin-Sarrazin
association.e.v.a@sfr.fr
06 14 01 17 72

1. AEV : AGENCE DES ESPACES VERTS D'ÎLE-DE-FRANCE.

2. AFIP : ASSOCIATION DE FORMATION ET D'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES RURALES.

3. CIVAM : FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL.

4. AMAP : ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE.

5. AFTRP : AGENCE FONCIÈRE ET TECHNIQUE DU GRAND PARIS.

LA PLAINE D'ARGENTEUIL est composée des plaines du Cerisier (extension du parc récréatif) et d'Ardival (zone agricole) et se promène entre les ZUP, le tissu pavillonnaire d'Argenteuil, les lotissements de Cormeilles-en-Parisis, les ZA, ZI, l'usine d'incinération et autres activités. On traverse une campagne faite d'anciens vergers... À l'ouest, la plaine d'Ardival (65 ha) est composée de parcelles de cultures céréalières et maraîchères ; à l'est, la plaine du Cerisier (26 ha), de vergers à l'abandon, de friches et d'un parc public clôturé. Une zone intermédiaire est occupée par un campement de gens du voyage.

Espace naturel sensible, la plaine est un périmètre régional d'intervention foncière sous le contrôle de l'AEV¹ (annexe PLU modifié du 9 février 2009).

Mieux inscrire la plaine dans le tissu urbain

L'idée est de conjuguer les trames urbaine et agricole de l'ouest de la commune tout en prenant en compte les besoins d'urbanisation, d'activité et de circulation de la ville. Le Collectif de développement de la plaine d'Ardival, qui porte le projet, veut devenir une force de proposition pour un développement qui valorise l'identité agro-écologique et historique d'Argenteuil.

Des dispositifs d'installation de maraîchage de proximité existent dans les régions portées, par exemple, par le réseau des Afip² ou le Civam³. Aussi, aux côtés des habitants, s'est engagée une réflexion avec, d'une part, la Région pour une inscription de la plaine et des buttes du Parisis dans une ceinture verte régionale se greffant aux berges du méandre de la Seine, d'autre part, avec la ville d'Argenteuil pour un meilleur traitement des limites avec la commune de Cormeilles-en-Parisis, les coutures et transitions avec les espaces publics et les tissus bâtis spécifiques.

Manque de volonté ?

Un dossier a été déposé en décembre 2011 sur les bureaux des équipes municipale et régionale. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu sur place ainsi que des réunions avec différents acteurs : AEV, Ville, Terre de Liens, propriétaires de parcelles, techniciens... Ce dossier com-



ENTRE BUTTES DU PARISIS ET ZONE D'ACTIVITÉ, LA PLAINE D'ARDIVAL EN ATTENTE D'UN PROJET PORTEUR...

EVA PANIER D'ARGENTEUIL

portait une simulation d'installation et d'exploitation maraîchère, réalisée avec le concours d'un agriculteur, un recensement des propriétés de parcelles sur les terrains visés par le projet, situé au sud des vignes municipales d'Argenteuil. Lancé au début des années 2010, ce projet, après plus de cinq années, n'a toujours pas évolué :

il est même au point mort. Aussi les associations se posent la question de savoir si les pouvoirs publics ont un projet pour la plaine d'Ardival. Les équipes politiques et techniques ont changé à plusieurs reprises, leur seul accord ayant été une mise à l'écart du dossier.

En revanche, la crainte existe d'une urbanisation d'une partie de la plaine, notamment en bordure de la route de Cormeilles. Mais également celle de projet de densification, d'aménagement, quel qu'il soit. Par exemple, Argenteuil souffre cruellement du manque de desserte en transports publics. La ville a loupé le rendez-vous du tramway qui s'arrête à ses portes (Bezons à l'ouest, Epinay au nord-est). Or, une liaison en site propre – Bezons-Cormeilles-Argenteuil – traverserait justement la plaine d'Ardival. Une opportunité qui réjouirait à la fois les élus et les amoureux de la nature. Mais tout projet devrait se bâtir en concertation avec la population et ses nombreux relais que sont les structures municipales, départementales, régionales, associatives.

Tout comme le projet pharaonique du cabinet Castro & Denissov dans le parc de La Courneuve – rejeté en 2015 par la mobilisation populaire – ou celui du triangle de Gonesse (groupe Auchan avec capitaux chinois), les promoteurs en lien avec l'AFTRP⁵ ne rêvent que d'une chose : urbaniser à tout prix les plaines agricoles de l'Île-de-France ! C'est notre intérêt commun de relier les dossiers. La volonté politique est la même à Gonesse, à La Courneuve ou à Argenteuil.

Un tel patrimoine mériterait une réflexion sur les besoins de la population : production locale de nourriture, réappropriation de l'espace public, somme toute, un laboratoire d'idées connecté en direct avec les Argenteuillais.

EZANVILLE : Faut-il mettre les vergers sur les toits ?

espaces agricoles

LA NOUVELLE communauté d'agglomération Plaine Vallée regroupe les anciennes communautés de communes de l'ouest de la Plaine de France et d'agglomération de la vallée de Montmorency. Elle a en projet la rénovation de la zone commerciale d'Ezanville, dédiée principalement à des commerces d'équipement de la maison autour d'une grande surface de bricolage Castorama.



À la suite d'un concours d'architectes, Plaine Vallée a sélectionné un projet* de centre commercial intégrant une ferme pédagogique, ouverte toute l'année, sur 2,5 ha. Décidément, les fermes sont à la mode pour stimuler le commerce (par exemple le projet de ferme urbaine pour « verdier » le projet EuropaCity sur 7 ha, à Gonesse).

Au moment où la presse s'est fait l'écho de ce projet, le promoteur a eu la bonne idée de prendre contact avec les associations du Collectif Plaine de France Ouest. Depuis plusieurs années, les associations sollicitent les élus et les agriculteurs pour la mise en place d'un dispositif du conseil régional dit « Territoire agriurbain »** pour mettre en valeur l'agriculture de

l'ouest de la Plaine de France. Les associations regrettent la sélection d'un tel projet, sans aucune consultation ni des associations ni des agriculteurs.

Le projet en quelques données :

- ◆ L'emprise du site passe de 15 à 20 hectares.
- ◆ La surface commerciale de vente passe de 32 000 m² à 61 000 m².
- ◆ La ferme sera composée de six blocs autour d'un plan d'eau, avec un bâtiment de 800 m².
- ◆ Les vergers de la ferme sont sur les toits des magasins et la prairie sur le toit du parking en silo : « Il ne s'agira pas de mettre 15 cm de terre sur des toits, mais de réaliser de véritables surfaces de pleine terre, une sorte de jardin suspendu dans lequel on trouvera des arbres fruitiers qui seront cultivés par Gally ». (sic)

Un tel projet soulève quelques questions :

- ◆ Est-il raisonnable de doubler la surface commerciale de vente au moment où la commune voisine, Domont, lance un projet de construction de logements en centre-ville avec une vingtaine de boutiques en pied d'immeuble ?
- ◆ Est-ce indispensable d'étaler la rénovation sur 5 ha supplémentaires de terre agricole ? L'éviter est possible.
- ◆ S'il faut une vitrine de l'agriculture de la Plaine de France, ne serait-elle pas mieux placée à la Croix verte à proximité des cueillettes, plutôt que sur un centre commercial ?
- ◆ Enfin, quel sens y a-t-il de mettre des vergers sur les toits alors qu'en Plaine de France les arboriculteurs sont à la peine face à la concurrence mondiale ?

Mangeons local avec de vraies fermes et de vrais paysans !

BERNARD LOUP
COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST ■■■

Charte agricole : toujours trop de terres agricoles consommées !

DEPUIS 2009, l'EPA¹ Plaine de France travaille à un projet de charte agricole qui concernerait 8 000 ha des 9 500 que comporte le territoire (vingt-quatre communes du 95 et trois du 93).

Mais le projet qui vient à aboutissement n'a fait l'objet de concertation pour les associations et les agriculteurs isolés que depuis 2015. « La seule réunion en présence des élus s'est tenue à Goussainville, en 2015, et a été organisée en tables distinctes pour les élus, les associations et les agriculteurs », affirment dans une réponse commune VOE, Environnement 93 et le CPTG². Selon le CPTG, le projet à trente ans de préserver

8 000 ha de terres agricoles revient en fait à consommer annuellement « 3 100 ha, c'est-à-dire trois fois le rythme régional actuel que le Sdrif³ a l'ambition de réduire. » (...) « Avec une surconsommation des espaces agricoles trois fois supérieure au rythme d'Ile-de-France, la charte agricole du Grand Roissy n'aurait-elle pour ambition que de faire valider ce que la commission d'enquête sur le Scot⁴ a refusé ? Pour cette raison le CPTG, VOE et Environnement 93 ne peuvent signer une telle charte en l'état, mais revendiquent, en tant qu'actrices reconnues du territoire du Grand Roissy, d'être invitées à toutes les réunions, concertations ou manifestations relatives à la charte. »

VOE ■■■

En zone commerciale d'Ezanville, en Plaine de France, on envisage une ferme pédagogique avec des vergers sur toit... Est-ce bien ainsi que nous voyons un autre monde ? Peut-être à l'envers ?

**Le projet intitulé DécouVertes est inspiré des Fermes de Gally (78).*

Sopic a conclu un partenariat exclusif et ce sera la troisième ferme de Gally. Fondées par deux frères, Xavier et Dominique Laureau, les Fermes de Gally sont spécialisées dans la transmission des connaissances patrimoniales et agricoles en agriculture durable. L'agriculture durable est loin d'être de l'agriculture bio.

***Lire Agora 32 d'avril 2015.*

La communauté d'agglomération Roissy-Pays de France veut se doter d'une charte agricole pour préserver ces terres à trente ans.

1. EPA : ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT.

2. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

3. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE.

4. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.



La redevance incitative absente du Val-d'Oise

Réduire l'incinération et la mise en décharge des déchets, c'est possible !

LA REDEVANCE incitative (RI) introduit une part variable dans le paiement du service déchets qui dépend des déchets réellement mis sur le trottoir et mesurés au volume (taille du bac) ou au poids (pesée automatique du bac à la levée par la benne).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dépend de la valeur locative du logement, ce qui n'a aucun rapport avec la production réelle de déchets. Si cette méthode était utilisée pour le paiement de l'eau ou de l'électricité, imaginons quelles en seraient les conséquences en gaspillage par surconsommation ?

Pourquoi changer le mode de calcul ?

Les effets de la mise en œuvre de la redevance incitative sont connus et de plus en plus évalués par l'Ademe : baisse du tonnage des déchets ménagers non triés, incinérés ou mis en décharge (de 240 kg/hab. à 140 kg/hab. dès la première année) et hausse du tonnage des déchets triés pour être recyclés.

Excepté pour les déchets dangereux (piles, peinture...), le coût de traitement (incinération ou mise en décharge) des déchets non triés est le plus élevé, certains déchets triés représentant une ressource financière pour les syndicats de traitement de nos déchets. Exemple de coût de traitement par tonne du Sigidurs (syndicat des communes de l'est du Val-d'Oise) : incinération 114 €, végétaux 44 €, emballages et journaux 0,00 €.

Selon les bilans annuels des syndicats intercommunaux (Sigidurs, Triaction, Emeraude, Azur, Tri or), le tonnage résiduel à incinérer va de 250 kg (agglomération de Cergy) à 370 kg (Argenteuil-Bezons).

Inexistante dans le Val-d'Oise

La redevance incitative est en plein essor en France depuis 2010, et promue dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Elle concerne 5 millions d'habitants, mais aucun dans le Val-d'Oise. Pour quelles raisons ? Y aurait-il dans le Val-d'Oise trop d'incinérateurs et de décharges à remplir ? Qui a intérêt à maintenir un paiement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, injuste et néfaste pour l'environnement ? Quel sera le premier syndicat intercommunal du Val-d'Oise qui donnera l'exemple de la mise en application de la redevance incitative ? Les exemples ne manquent pas, c'est seulement la volonté des élus décideurs dans les syndicats intercommunaux de gestion des déchets ménagers qui fait défaut.

Alors, à quand la redevance incitative dans le Val d'Oise ?

BERNARD LOUP, VOE ■ ■ ■

Un exemple : Besançon

L'agglomération de Besançon applique la redevance incitative au volume depuis 1999, la pesée depuis 2012. À force de messages, la quantité de déchets résiduels produits par an et par habitant a fondu de 217 kg en 2009 à 154 kg en 2015. Sur les 154 kg, une étude de caractérisation a été faite : 100 kg sont encore des déchets recyclables, qui devraient finir soit en déchetterie, soit dans le bac jaune, soit dans le compost. Le syndicat se donne pour objectif d'atteindre 100 kg par habitant et par an et fermer ainsi le plus vieux four de l'incinérateur plutôt que d'engager de lourds frais de rénovation.



Position de FNE Ile-de-France sur la révision du Plan régional de prévention et de gestion des déchets

FNE ÎLE-DE-FRANCE s'appuie sur le cahier de propositions validées par l'ensemble des fédérations FNE pour guider son action et adhère au principe d'aller au-delà des exigences réglementaires.

Nous attendons de la région Île-de-France :

- qu'elle s'engage vers un objectif « zéro déchet » volontariste répondant aux principes de l'économie circulaire et fasse de l'Île-de-France la première région d'Europe ;
- qu'elle joue, dès à présent, un rôle d'animation territoriale et de facilitateur pour aider les collectivités territoriales dans un contexte aussi complexe.

FNE Île-de-France compte faire valoir son

point de vue et associera les membres des collectifs départementaux et les autres associations membres de la commission d'élaboration pour contribuer au PRPGD.

FNE Île-de-France est conscient de l'ampleur des sujets propres à l'Île-de-France : une population dense dans un espace géographique limité, une activité économique majeure, des projets à fort impact (Métropole Grand Paris, réseau de transport Grand Paris Express, GPE, et, potentiellement, JO 2024 et exposition universelle).

Le prochain *Liaison*, bulletin de FNE IDF, qui sortira en décembre, traitera le sujet dans un dossier de 6 pages.

Le regroupement des agglomérations crée des situations particulières. Ainsi, Val Parisis comprend actuellement trois syndicats.

Dépôt sauvage à Soisy : zone naturelle ou de non-droit



FIN AOÛT, alerté par des riverains d'un espace boisé à Soisy-sous-Montmorency, d'une activité suspecte de décharge de déchets de chantier, un représentant de Val-d'Oise Environnement s'est rendu sur place. Il a constaté le trafic important de camions chargés de déchets, venant sur le terrain de l'ancienne plâtrière Vieujot, rue Saint-Paul, pour vider son chargement.

Ce site de 12 hectares, sur lequel subsistent les bâtiments de la plâtrière, est une ancienne carrière. La nature a repris place sans attendre une remise en état du site après la fin de son exploitation.

Sur une étendue de 400 m, à l'endroit le plus impressionnant, on fait face à une hauteur de plusieurs mètres de déchets, d'où on voit la ville en dessous. Sans aucun tri ni contrôle sont déversés, chaque jour, les contenus de dizaines de camions remplis de déchets de chantiers du bâtiment ou des travaux publics : mélange de béton, ciment, plâtre, terre, sable, cailloux, ferraille bois, etc. En périphérie, des arbres écroulés par les déchets sont visibles.

Les riverains ont saisi les services techniques de la ville et, par courrier en date du 4 septembre, un élu de la minorité du conseil municipal a averti officiellement le maire sur ce qui se passait et lui demandait ce qu'il comptait faire pour stopper au plus vite cette activité délictueuse. Val-d'Oise Environnement et les Amis de la Terre sont intervenus auprès de la préfecture.

Dans un premier temps, le propriétaire du site a prétendu qu'il s'agissait de remblayer l'ancien site pour le stabiliser. Pour ce faire, il lui aurait fallu une autorisation et des préconisations techniques pour s'assurer de ne pas aggraver les risques.

C'est seulement, le 29 septembre que le maire a répondu lors du conseil municipal que « s'agissant d'une installation classée, il ne pouvait rien faire d'autre que de saisir la préfecture, ce qu'il avait fait ».

En cette fin novembre, la préfecture n'a toujours pas répondu, mais la bonne nouvelle c'est que ces dépôts sauvages avec le va-et-vient incessant des camions ont cessé vers la mi-septembre. Pour autant, rien n'est réglé et, comme nous l'a écrit un riverain, « ce vaste terrain qui n'est pas clôturé, échappe non seulement au respect de la classification dont il fait état, mais aussi à tout contrôle aussi bien en termes d'environnement et de pollution qu'en termes de stabilité du sol. La gestion qui en est faite est tellement catastrophique qu'il est tout simplement devenu très dangereux de s'y rendre à bon nombre d'endroits. Quand les racines des arbres maintenant le sol fragile auront pourri, ce seront des masses colossales qui feront pression sur le vide, le risque d'effondrement est considérablement accru, et l'accès est toujours totalement libre sans aucune trace d'avertissement du risque. »

Hasard ou coïncidence, le PLU de la commune est actuellement en enquête publique. Il y est écrit : « Ces espaces sont aujourd'hui fermés au public du fait du risque lié aux anciennes carrières »

Encore faudrait-il que le maire exerce son pouvoir de police pour faire respecter ce qui est écrit.

À suivre, très certainement...



Avec les travaux du Grand Paris, le Val-d'Oise, comme d'autres départements limitrophes, va être confronté à l'exploitation illégale de nombreuses carrières « officielles ».

La nature ordinaire, matrice de la biodiversité

CHRISTIAN WEISS



CHEMIN RURAL ET HAIE

L'ORIGINE du modelage des paysages, tels qu'ils ont pu évoluer, s'appréhende dès le Néolithique, quand les premiers paysans essartent bois et massifs forestiers, sélectionnent les sols pour y pratiquer la culture sur brûlis, et colonisent le territoire...

Avec l'évolution et la diversification des pratiques culturelles, la sélection des races animales et des variétés végétales, le paysan contribue à la « mise en place » de paysages spécifiques « installés » jusqu'à l'aube du xx^e siècle. Cette occupation de l'ensemble du territoire porte alors les empreintes des terroirs locaux, de races et d'espèces végétales locales adaptées aux sols et surtout d'auxiliaires « sauvages » qui sont, sans mot dire alors, complices de l'homme : une écologie partagée, ni écrite ni théorisée.

Au fil de l'Histoire, la valeur intrinsèque des paysages naturels ou élaborés par l'homme évolue selon les desseins des ordres religieux ou des moralistes proches du pouvoir. En perpétuelle dualité, la nature sauvage est tantôt l'emblème du désordre, du chaos et du mal, à laquelle il faut substituer la nature défrichée, cultivée et entretenue, tantôt symbole de la pureté originelle, de la beauté et de l'image même de la perfection qu'il faut vénérer comme l'œuvre de « dieu ».

Les grands défrichements réalisés au Moyen Âge par les moines, dont les cisterciens, véhiculent comme idéologie capitale que « l'homme féconde la terre, l'embellit et poursuit l'œuvre de dieu ». L'aménagement des voies de communication et des jardins, au cours de la Renaissance, s'inscrit pourtant déjà dans une vision de retour de la nature dans la cité, orientée vers des projets d'aménagements, de réseaux viaires sécurisés et de modèles végétaux modélisés et contrôlés, voire tyrannisés. Dans les campagnes, un parcellaire raisonné s'installe où se côtoient animaux sauvages et domestiques, fleurs des champs et céréales, une mosaïque semi-naturelle parfaitement identifiable jusqu'au remembrement de la seconde moitié du xx^e ...

Les espaces ruraux sont alors occupés par une majorité paysanne et incarnent une nature « ordinaire » voisinant la nature extraordinaire : forêts, fleuves, lacs également gérés et côtes marines et montagnes qui représentent alors les territoires du vide et du danger.

À partir des années 1960, la banalisation des paysages et des terres agricoles de grande culture s'accompagne de l'éradication de la « nature ordinaire », de l'abandon de la diversité culturelle, des éléments participant aux structures identitaires des paysages ruraux, des plantes commensales et messicoles... Cette nature ordinaire, représentée par les bosquets, les haies, les talus herbeux, les chemins, les mares, n'apparaît pas essentielle comme espace de connexion vers la nature « extraordinaire ». Avec la civilisation industrielle, l'homme s'affranchit de la nature en prétendant la dominer et en « protégeant » des territoires et des espèces dans les réserves qu'il leur assigne. Cette attitude se traduit également par une volonté de contrôle total sur soi et sur ce qui subsiste de nature en soi et autour de soi. L'homme s'enferme dans une posture d'apartheid de la nature en cantonnant dans des réserves « naturelles » dites extraordinaires... pour mieux la gérer... Ces parcs, réserves et sites classés favorisent l'insularité et l'isolement des espèces.

Il faudra attendre le Grenelle de l'environnement pour commencer à reconnaître cette absurdité et proposer des mesures pour réhabiliter la nature « ordinaire » enfin reconnue matrice des chaînes strophiques. Trames vertes et bleues, réseaux commencent à remailler nature ordinaire et nature « extraordinaire »... La « nature ordinaire » est garante du réseau sensible des échanges, des assemblages, des connectivités et des interactions « climat · sol · flore · faune » et d'une agrologie au service de l'homme. Il nous faut aujourd'hui abandonner le conservationnisme et préserver en laissant la Nature... tranquille.

CHRISTIAN WEISS, ■■■
CHARGÉ DE MISSION À FNE ÎLE-DE-FRANCE

Aménagement des bords de Seine à Bezons

espaces
naturels



ZONE DU FUTUR STADE LE LONG DU CHEMIN DE HALAGE.

BRACORD'S IDF

LE DOSSIER présenté à l'enquête était très sommaire et ne comportait pas d'étude d'impact. De plus, sur plusieurs points, le projet n'était pas conforme à la charte de la biodiversité signée par la ville de Bezons en 2015 : éclairage nocturne, protection des milieux naturels, délimitation des zones de biodiversité.

Les intervenants

► BEZONS ENVIRONNEMENT-VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT-CADEB

Les associations ont remis à l'enquête un mémo co-signé Bezons Environnement-Val-d'Oise Environnement-Cadeb, pour signaler ces points et pour demander *à minima* la réalisation d'une évaluation environnementale ainsi que des précisions sur le projet de réaménagement des berges de Seine.

► LPO ET CORIF

La LPO et le Corif se sont également exprimés sur le dossier dénonçant la non-compatibilité des aménagements prévus avec la protection de la nature et des sites, en montrant notamment l'existence de nombreuses espèces sur la zone et ont demandé une étude d'impact.

► DRIEE

La Driee a adressé un courrier à la mairie pour rappeler les procédures au titre de la réglementation sur l'eau et la protection des espèces protégées.

► LES SPORTIFS

Les sportifs, pourtant demandeurs de la création du stade et de l'utilité publique et les premiers concernés par l'utilisation des infrastructures, se sont exprimés en désaccord avec le projet tel que proposé.

► LES PROPRIÉTAIRES

Enfin, les deux principaux propriétaires des terrains de la zone sont en désaccord avec les expropriations et font valoir la sous-évaluation des barèmes proposés.

Déficience de concertation

L'enquête était publique, mais les conclusions ne l'étaient pas : c'est ainsi qu'il a fallu faire une demande en préfecture pour pouvoir lire le rapport remis par le commissaire enquêteur. Bien qu'ayant émis un avis favorable, le commissaire enquêteur a été relativement attentif aux remarques des associations. Il a reconnu l'absence de concertation avec le public et les associations.

Il a assorti son avis favorable à la demande d'utilité publique de deux réserves :

- procéder avant la réalisation du projet à une étude d'impact environnementale, en y associant le projet de réhabilitation du chemin de halage.
- redéfinir avec précision les modalités d'installation de cette aire de loisirs, en renforçant, en particulier, la concertation avec les associations locales.

Dans son mémoire en réponse, la mairie montre une surprenante absence de connaissance du milieu naturel existant en bords de Seine. Ainsi, il est mentionné l'absence de faune sur la zone de friche, située actuellement le long de la trame verte et bleue, alors que LPO et Corif ont fait des inventaires montrant la présence d'espèces, dont certaines protégées, également répertoriées par la SNCF. La mairie mentionne que c'est son projet de réaménagement et de requalification qui réintroduira la faune ! Il est à craindre que la nature doive s'adapter au projet, et pas l'inverse.

Le conseil municipal du 20 septembre a statué sur les conclusions de l'enquête et a proposé la réalisation d'une étude faune-flore avant le début des travaux, qui devrait être sur quatre saisons, sur un périmètre élargi incluant le chemin de halage. Et indique que si cette étude révèle la présence d'espèces protégées (et il y en a), une dérogation sera sollicitée auprès du préfet. L'étude semble ambitieuse : elle doit porter sur l'ensemble des espèces, comprend un recensement de la flore et de la faune de la zone d'étude, puis une cartographie des habitats naturels, leur valeur patrimoniale et leur état de conservation pour ensuite effectuer un bilan de l'intérêt écologique de la zone d'étude.

Le conseil municipal a validé la tenue d'une procédure de concertation, préalablement au dépôt de la demande de permis, via notamment des ateliers avec les représentants des associations locales, notamment sportives et environnementales intervenues dans le cadre de l'enquête publique.

Nous allons donc suivre avec attention les suites de la procédure.

EMMANUELLE WICQUART, ■■■
BEZONS ENVIRONNEMENT

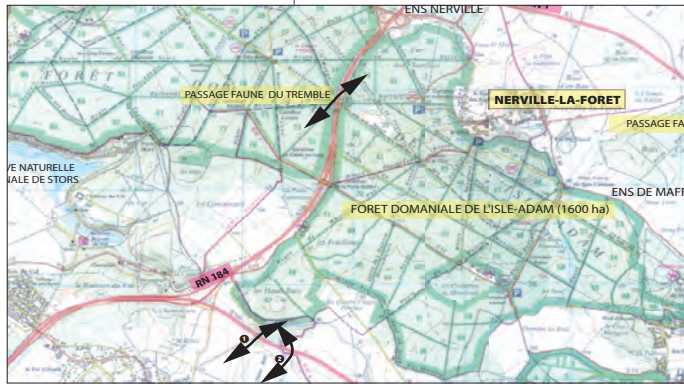
Une enquête publique a eu lieu en avril 2016 concernant la réalisation d'un espace de loisirs en bords de Seine, à la limite de Bezons et de Carrières-sur-Seine, sur une zone naturelle en friche le long du chemin de halage.

Le projet comprend un stade de football entouré d'une piste d'athlétisme auxquels s'ajoutent un espace de pique-nique, un parcours sportif, dix jardins partagés, cinquante places de parking, sur une surface totale de 3,3 ha.
(cf Agora avril 2016)

SANS ATTENDRE LA FIN DE L'ÉTUDE FAUNE-FLORE la mairie a demandé au préfet du Val-d'Oise de prendre l'arrêté de DUP et l'arrêté de cessibilité au profit de la ville de Bezons en vue d'acquiescer le foncier nécessaire à sa réalisation.



Reportage sur l'aménagement du passage faune dit du Tremble sur la N 184



LONGTEMPS (très...) attendu le chantier du carrefour du Tremble a débuté fin août. Les travaux gérés par la Dirif¹ portent sur l'aménagement du pont existant pour en faire un ouvrage « mixte multimodal » beaucoup plus attractif pour la petite et grande faune tout en conservant les usages habituels (randonnée pédestre, équitation, cyclisme, passage d'engins forestiers). Ce chantier s'inscrit dans le projet de reconnexion des massifs de L'Isle-Adam et de Carnelle par le futur biocorridor de bois Carreau (prolongation de l'A16).

Sur les 16 m de largeur de l'ouvrage, 11 m seront dédiés à la faune et à une piste cavalière ensablée, les 5 mètres restant seront réservés aux autres activités humaines.

Ce projet a été lauréat de l'appel à projet « Rétablissement de continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes », lancé par le ministère chargé de l'Environnement. D'un montant total de 710 000 € TTC, l'opération est réalisée avec le concours financier de la Région Île-de-France, à hauteur de 450 000 €, et de l'État (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) à hauteur de 260 000 € au titre des rétablissements des continuités écologiques (SRCE²).

L'achèvement de ce chantier est prévu fin décembre.

JEAN-CHARLES CLERMONT AGGGVO³



Le carrefour du Tremble vu de la RN 184.



AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE À FAUNE

Un aménagement mixte de 110 000 €, éligible à l'opération de rétablissement des continuités écologiques de la région Île-de-France à hauteur de 450 000 €, et de l'État (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) à hauteur de 260 000 € au titre des rétablissements des continuités écologiques (SRCE²).

FINANCEMENT

Un aménagement mixte de 110 000 €, éligible à l'opération de rétablissement des continuités écologiques de la région Île-de-France à hauteur de 450 000 €, et de l'État (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) à hauteur de 260 000 € au titre des rétablissements des continuités écologiques (SRCE²).

CALENDRIER DES TRAVAUX

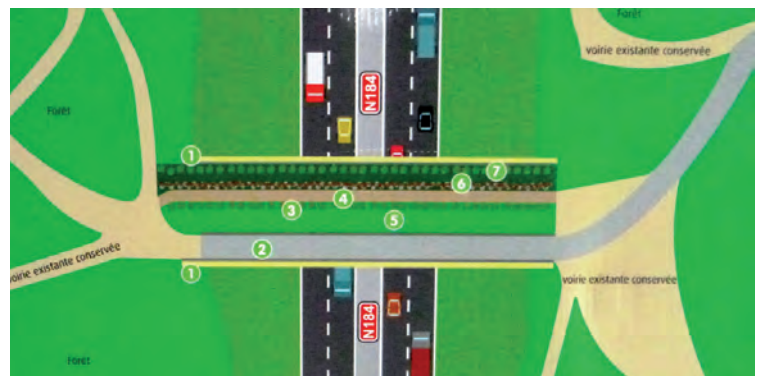
1. Dirif : DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE.

2. SRCE : SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE.

3. AGGGVO : ASSOCIATION DE GESTION DU GRAND GIBIER DU VAL-D'OISE.



PRÉPARATION DU SOCLE POUR LES PANNEAUX ET DU FERRAILLAGE.



1. DIRIF : DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE.

2. SRCE : SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE.

3. AGGGVO : ASSOCIATION DE GESTION DU GRAND GIBIER DU VAL-D'OISE.

Sources documentaires : site Dirif www.enroute.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-d-un-passage-a-faune-sur-la-n184-r429.html

COMMUNICATION SUR LE SITE.

Extension du PNR OPDF : dans le flou des brumes automnales

espaces
naturels



VALLÉE DE CHAUVRY, PRÈS DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT.

AVEC beaucoup d'optimisme, VOE annonçait dans *Agora 31*, de novembre 2014, le projet d'enquête publique concernant le renouvellement de la charte du PNR Oise-Pays de France pour 2015. Nous sommes fin 2016. L'enquête est désormais prévue par le PNR pour la fin janvier 2017. Mais l'élection présidentielle, puis les élections législatives du printemps prochain risquent encore de la retarder. Pour Didier Dagonet, maire de Béthemont-la-Forêt, ce serait plus serein qu'elle ait lieu à l'automne 2017. Il est vrai que l'intérêt des citoyens risque d'être ailleurs ce printemps.

Trop de données incertaines pour les communes

Les éléments financiers déterminants pour les petites communes, comme leur contribution annuelle au PNR (l'objectif reste de ne pas dépasser 3 €/hab.), ne sont toujours pas arrêtés : ils dépendent des négociations entre les deux Régions (Ile-de-France et Hauts-de-France) et les départements (Val-d'Oise et Oise) concernés par la nouvelle charte. Ces données ne rentrent pas dans le cadre de l'enquête publique, mais pour les communes impossible de se déterminer sans savoir comment cela se répercutera sur leur budget. De même, Béthemont, en fin du périmètre d'extension, dépend de la décision des communes placées plus haut géographiquement.*

Continuités écologiques, trame verte et bleue

VOE est toujours très partie prenante de cette extension qui valoriserait un corridor écologique allant de la

forêt de Montmorency, en passant par les forêts de L'Isle-Adam et de Carnelle, vers les trois forêts de l'Oise (Chantilly, Halatte, Ermenonville). Didier Dagonet verrait bien d'ailleurs, pourquoi pas, des cheminement équestres vers ces massifs...

Le PNR serait une protection supplémentaire** pour ces communes face à l'urbanisation forte des vallées de Montmorency et de l'Oise et à la marche forcée du Grand Paris pour s'étendre au-delà des principes dessinés dans les plans d'aménagement précédents ; ceux-ci limitaient l'extension de l'agglomération parisienne par le biais des villes nouvelles, d'une part, et d'une ceinture verte autour de Paris, d'autre part. Tout le monde peut constater que la ville nouvelle de Cergy-Pontoise étend ses tentacules jusque vers la vallée de Montmorency et que, dans celle-ci, les villes n'ont plus de périphérie. On passe d'une commune à l'autre sans plus marquer de différence.

Dans ce paysage, si le projet de forêt de la plaine de Pierrelaye vient à se concrétiser, cela maintiendrait une coupure et une trame bleue entre la Seine et l'Oise. Encore faut-il avoir une attention forte sur les ruptures créées par l'État et les villes (A 15, A 115, A 104 et N 184, lotissements aux périphéries des villes...). De même, faut-il veiller à maintenir des continuités entre les régions agricoles (reliquat de la plaine de Pierrelaye, via la vallée de Chauvry en direction de la Plaine de France).

DOMINIQUE VEDY, VOE
VINCENT BARRAILLER, MÉMOIRE D'AVENIR ■ ■ ■

*** Le périmètre d'un PNR ne doit pas connaître de rupture, les communes doivent être attenantes : si, par exemple, Nerville-la-Forêt refusait d'être dans le PNR, Béthemont, même si ses habitants et son conseil municipal le souhaitent, ne pourrait être intégrée.**

****Une charte de protection de la vallée de Chauvry concerne les quatre communes incluses dans le périmètre du PNR et d'autres hors périmètre. Cette charte signée le 4 octobre 2010 n'a malheureusement jamais mis en place d'opérations concrètes.**



Le pic noir

Ce pic est facilement repérable par sa couleur noire, sa taille le volume sonore de ses émissions vocales et de son tambourinage (le plus long de tous les pics)

LE PIC NOIR est entièrement noir avec une calotte rouge qui va du front à la nuque, sauf pour la femelle où la calotte est plus petite. Le bec est plus long que pour les autres pics et plus puissant ; sa longue langue a un bout pourvu de petits crochets orientés vers l'arrière, mais elle se projette moins loin que les autres pics. Ces barbillons lui permettent d'attraper et d'extraire larves, pupes et adultes de fourmis et de coléoptères xylophages.

Dryocopus martius
Ordre : Piciformes
Famille : Picidés
Longueur 45-57 cm
Poids 290-370 g
Envergure 64-68 cm
Sédentaire

Habitat

Forêts de feuillus, de conifères, taillis ou haute futaie petits bois ou forêts lui conviennent indifféremment. On va donc le trouver un peu partout dans le Val-d'Oise, mais plus particulièrement en forêt de Carnelles, de L'Isle-Adam (présents sur 11 parcelles d'après le recensement 2015 LPO-lasef), de Montmorency comme dans le parc du château de Méry, dans la vallée du Petit Rosne et dans la forêt d'Ecouen et de Chantilly, à cheval dans l'Oise proche, où on le trouve en forêt d'Ermenonville, d'Halatte, de Compiègne, dans le bois du Roi...

C'est ainsi que les pics vivent

L'espèce est sédentaire, reproductrice, mais solitaire. Mâle et femelle ont des territoires séparés ou se chevauchant en période internuptiale. Dans la plupart des cas, le couple n'est uni que pour une seule saison, de l'hiver à l'été. La formation du couple débute tôt. La parade commence au mois de janvier. Dès février le mâle va se mettre à creuser un nid dans des arbres d'un certain diamètre (au moins 50 cm) à une hauteur entre 4 et 15 mètres ; particularité, ces pics prêtent attention à ce qu'il n'y ait aucune branche à proximité de l'orifice ni de plante grimpante. Chaque année, il recommencera un nouveau nid, ce qui fait le bon-



JEAN-LUC HERCANT

PNR VEXIN FRANÇAIS

Le PNR du Vexin français a confié au Corif, la conduite d'une étude ornithologique sur les espaces naturels sensibles du moulin de Noisement et de la carrière de Vigny. Dans le bois du moulin de Noisement, 41 espèces ont été contactées (7 espèces patrimoniales: la Tourterelle des bois, le Pic vert, le Pic noir, l'Alouette des champs, la Bergeronnette des ruisseaux, la Mésange nonnette et la Mésange huppée), 31 l'ont été sur la carrière de Vigny (4 espèces patrimoniales: la Tourterelle des bois, le Pic vert, la Mésange nonnette et la Mésange huppée).

heur d'autres oiseaux squatters... La femelle pond de 3 à 5 œufs en avril et couve environ 14 jours. Les petits pourront s'envoler à un mois.

Les oiseaux âgés restent fidèles à un territoire et à certains arbres à cavités. Les territoires sont très grands, souvent de l'ordre de 300-400 ha pour un couple, parfois moins de 100 ha dans les habitats les plus favorables.

Le maintien d'îlots boisés de vieillissement et de sénescence est indispensable pour la recherche de nids et de nourriture.

VOE ■ ■ ■

L'ÉCOCENTRE DE VILLARCEAUX

Un bilan faunistique (oiseaux, rhopalocères, orthoptères) a été réalisé sur l'éco-centre de Villarceaux (près de Magny-en-Vexin). L'inventaire de l'avifaune a permis de collecter des données sur neuf espèces patrimoniales : le Busard Saint-Martin, la Tourterelle des bois, le Hibou des marais, le Pic vert, le Pic noir, l'Alouette des champs, le Tarier des prés, la Mésange nonnette et la Mésange huppée.

Source : Corif, INPN, Atlas des oiseaux, MNHN, oiseaux.net, LPO, PNR OPDF...

Le Pic noir était inconnu dans notre région au milieu du XX^e siècle. Il a probablement progressé vers l'ouest de l'Europe du fait des enrénements massifs des années qui ont suivi la Seconde Guerre. L'habitat du Pic noir a changé. Plutôt familier de zones de montagnes (Vosges, Jura, Alpes, Pyrénées...), les ornithologues ont noté, depuis 1950, une expansion de l'espèce jusqu'en Bretagne mais une absence notable en Midi et dans les Landes. L'espèce se porte plutôt bien contrairement à la majorité de l'avifaune française.

